

# L'Ouvrier Diamantaire

*Par l'Union, les Proletaires libéreront le Travail de toute exploitation.*

Bulletin de l'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français  
(Section de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires)

*Les Travaillers veulent une vie familiale et une vie collective digne de leur rôle social.*

## ABONNEMENTS

France. — Un an ..... 10 fr.  
Autres pays. — Un an. 15 fr.

## Rédacteur

Edmond PONARD  
TÉLÉPHONE 74

## Bureaux

MAISON DU PEUPLE  
SAINT-CLAUDE (Jura)

Tous les Ouvriers Diamantaires syndiqués ayant des choses sérieuses et intéressantes à dire doivent collaborer à ce Bulletin. Pour être insérée, la copie doit parvenir le 20 de chaque mois à la rédaction.

## L'OUVRIER DIAMANTAIRe

vous souhaite  
une prompte reprise des affaires  
et du travail

## LA SITUATION

### et les mesures de défense

Jusqu'à présent, la crise que nous subissons depuis un mois se déroule selon le rythme prévu et aucun événement n'est survenu qui ait modifié l'impression de confiance qui règne en dépit des dures réalités du moment.

Si l'on s'en tenait pourtant, pour baser son appréciation sur l'importance du chômage dans les différents centres diamantaires on conclurait à une aggravation sensible de la situation et l'optimisme général paraît injustifié.

Il s'explique par le fait que cette aggravation apparente fut prévue dès qu'on sut que tous étaient d'accord pour prendre « le taureau par les cornes » et pour tenter de réagir sur les événements au lieu d'être un jouet docile entre les mains du Destin.

Les mesures de restrictions prises par Anvers et Amsterdam ne pouvaient manquer d'inciter les autres centres à restreindre leur production. Ne pas le faire eut été porter une atteinte trop grave à la solidarité corporative internationale. Et même pour qui voudrait se dérober à cette solidarité, il serait bien difficile de travailler normalement, à moins de faire du stock, ce qui n'est pas sans

risque et surtout pas à la portée de tout le monde. Si l'on ajoute que le Syndicat de Londres a cessé provisoirement les ventes de bruts, il était facile de prévoir que le chômage allait faire son apparition.

Ayant été escompté d'avance, ce fait n'a pas altéré le calme des esprits ni l'espoir en une reprise prochaine.

¶

On se souvient qu'en Belgique on avait pris la décision de fermer les tailleuries pendant deux semaines, soit du 9 au 21 décembre. Une nouvelle réunion des patrons et des ouvriers a décidé de prolonger cette fermeture de deux semaines, de sorte que le travail ne reprendra que le 6 janvier à raison de 3 jours par semaine seulement, Amsterdam, selon la décision prise précédemment, continue à ne travailler que 3 jours par semaine. Une récente réunion des patrons et des ouvriers a décidé que cette mesure continuerait à être appliquée en Janvier.

En Allemagne, selon les dernières informations, que nous avons reçues, le chômage, très important, atteignait 80 %.

A St-Claude, la Chambre Syndicale Patronale a décidé de ne faire travailler que 24 heures par semaine et cette décision est en vigueur depuis le 16 décembre.

Dans les maisons non syndiquées on a réduit dans une mesure plus ou moins grande les heures de travail. Quelques unes sont en chômage complet. Parmi les maisons importantes, il n'y a guère que la Coopérative Adamas qui continue à travailler à peu près normalement.

A Paris, on ne travaille que 35 heures par semaine. La maison Eknayan (une des plus importantes) est fermée pour une quinzaine de jours. Seul M. Hillesum (qui n'appartient pas à la Chambre Patronale) continue à faire travailler 48 heures par semaine.

Ainsi qu'on peut le voir, dans tous les centres la production est paralysée ou fortement diminuée.

Il est remarquable que ces mesures de défense aient pu être appliquées internationalement. Cela prouve que dans notre corporation une conscience collective commence à se faire jour.

On commence à comprendre que chercher à profiter d'une crise pour accroître sa clientèle ou son personnel aux dépens du « collègue » est un jeu décevant.

Au lieu de pratiquer ce jeu, on se dit qu'il vaut mieux regarder la situation en face et prendre chacun sa part de charges dans la crise.

C'est bien. Que cette conscience se développe, que cette vision des choses devienne peu à peu plus pénétrante et plus claire et il est permis d'espérer que dans l'avenir nous pourrons, non pas diriger les événements, mais opposer aux rafales inévitables la digue qui limitera les dégâts au lieu d'être comme par le passé ballotés au vent comme feuilles mortes.

Cet accord dans la lutte contre l'adversité qui, pour la première fois se manifeste de façon aussi visible valait d'être marqué.

Certes, l'orchestration n'est point parfaite. Trop de gens encore font figure de solistes. Sans doute eut-il été bien téméraire d'attendre autre chose d'une première expérience. Il nous semble cependant qu'on aurait pu faire mieux.

Je voudrais, à l'appui de cette affirmation citer quelques exemples, non point dans le but de faire des critiques ou des reproches qui ne serviraient à rien, mais pour éviter s'il se peut leur, répétition dans l'avenir.

Ainsi, pour St-Claude, nous avons dit que la réduction du temps de travail à 24 heures par semaine n'intéressait que les maisons appartenant à la Chambre Syndicale Patronale.

Dans les maisons non syndiquées, on applique un horaire de travail variable.

On ne saurait en faire grief à ces maisons puisqu'elles n'ont pas été consultées par la Chambre Patronale.

Nous sommes pas sûrs du tout que cette consultation ayant eu lieu, un accord général eut pu être trouvé et que toutes les maisons se soient rangées au point de vue de la Chambre Patronale. Mais au moins si cette tentative avait été faite on aurait pu dire qu'on avait fait effort pour réaliser un front commun.

Lorsque nous avons fait remarquer cela à la Chambre Patronale, il nous a été répondu que la chose aurait été délicate. Sans doute : mais une mesure d'intérêt général doit-elle s'arrêter devant certain formalisme ?

J'ajouterais que cette décision a été prise par la seule Chambre Patronale sans consultation préalable du Syndicat ouvrier.

Or, une mesure qui va priver les ouvriers de la moitié de leur salaire, ne mérite-t-elle pas que ceux-ci soient appelés à en connaître, à en discuter et tout au moins à ce qu'ils les nécessités de cette mesure leur soient démontrées ?

Tout ce que nous avons écrit ci-dessus montre bien quel est notre sentiment quant à la mesure prise : nous la jugeons nécessaire et nous la croyons bonne.

Mais est-on sûr, par exemple, que l'aménagement de ces 24 heures soit celui qui répond le mieux au désir des ouvriers ? Et le prix de la place, quel sera-t-il ? Paiera-t-on 4 jours de place par semaine puisque les ateliers sont ouverts 4 jours ou ne paiera-t-on que 3 jours puisqu'on ne travaille que 24 heures ? Il va sans dire que c'est la deuxième de ces propositions qui paraît seule logique et nous avons fait à la Chambre Syndicale une proposition dans ce sens.

Tout cela peut démontrer qu'il y aurait intérêt pour les divers éléments de notre corporation à ce que les organisations « causent » chaque fois que l'intérêt général est en jeu.

On éviterait ainsi bien des tiraillements et de temps perdu et l'action engagée bénéficierait certainement d'une plus grande cohésion.

La Chambre Syndicale déclare que cette décision a été prise avec une telle rapidité qu'elle n'a pu nous consulter. Est-il nécessaire de lui rappeler que notre Permanence est munie du téléphone ?

Dans le même ordre d'idées nous voulons parler de l'attitude de M. Hillesum à Paris. Nous pensons tout d'abord que la décision des pa-

trons parisiens de réduire le travail à 35 heures par semaine était due pour une bonne part à l'action de M. Hillesum qui écrivait dans *Le Grand Négoce* du 5 décembre 1929 ceci : « Une réunion des patrons diamantaires de Paris, tenue le 25 Novembre dernier, laisse la liberté absolue à chaque adhérent de licencier le personnel, de réduire les heures de travail, ou autres convenant à chaque firme, sans qu'une mesure générale soit imposée, ce qu'il faut regretter avant tout ».

C'est nous qui soulignons ce dernier membre de phrase.

Grande fut donc notre surprise d'apprendre qu'une seule maison ne s'était pas pliée à la décision générale prise par les patrons de Paris et que cette maison était celle de M. Hillesum.

Je sais bien que dans *Le Grand Négoce* du 20 décembre M. Hillesum produit ses arguments et présente en quelque sorte une défense anticipée.

Mais qui serait à court d'arguments pour justifier une attitude d'indépendance et le refus de se soumettre à une mesure générale prise par une majorité ?

\*\*

Qu'on remarque bien que je n'analyse pas en ce moment les diverses péripéties qui ont abouti à la décision de la Chambre Syndicale des Patrons de Paris et sur lesquelles il y aurait évidemment beaucoup de choses à dire. On en trouvera d'ailleurs un résumé dans la chronique de Paris.

Je me borne pour le moment à signaler à titre d'exemple — car ce ne sont sans doute pas les seuls — quelques faits pour illustrer les entraves, les erreurs qui s'opposent encore à l'entente des divers éléments de notre corporation à certains moments et pour des buts déterminés, et empêchent de réaliser l'indispensable harmonie des efforts.

Je répète que j'évoque ces choses sans plaisir et que je n'ai nullement le désir d'être désagréable à quiconque. Ce serait d'ailleurs mal servir la cause que je défends aujourd'hui. Je n'ai pas davantage d'intérêt à indisposer par avance la Chambre Patronale de St-Claude avec laquelle j'aurai encore à discuter, pas plus que M. Hillesum avec qui nous n'avons eu jusqu'à présent que des rapports cordiaux. Mais il était nécessaire d'écrire cela, de préciser ce qui, à notre sens, aurait pu être fait, ce qui aurait dû ne pas l'être.

Trop heureux si ce faisant, nous facilitons l'élosion d'une conscience collective dans notre corporation.

\*\*

Il est un autre aspect du problème qui mérite réflexion, sur lequel, bien souvent déjà, nous avons appelé l'attention des camarades et que nous proposons aujourd'hui à celle des patrons.

Prendre des mesures pour restreindre la production est un bien pour la sauvegarde des intérêts généraux de l'industrie.

Mais qui fera les frais de l'opération ? Tout le monde. Les patrons verront diminuer — peut-être disparaître — leurs bénéfices, les ouvriers diminuer leur salaire.

Mais tandis que l'un, jouissant généralement d'une situation aisée, peut attendre tranquillement que la crise soit passée, le second, de qui dans la période de vaches grasses on a ajusté parcimonieusement le salaire au coût de la vie, se voit réduit à la portion congrue et doit, en attendant le retour des jours meilleurs, connaître, lui et sa famille, toutes les affres de la misère.

C'est là le sort actuel de l'ouvrier diamantaire français.

Personne ne saurait soutenir que cela soit juste.

Personne n'oseraient affirmer qu'il n'y a rien à faire pour remédier, à une telle situation.

L'exemple des belges est d'ailleurs là pour le prouver.

La situation actuelle de l'ouvrier belge diffère totalement de celle de son collègue français.

Qu'on en juge :

Pendant la fermeture actuelle des ateliers, les ouvriers diamantaires belges touchent, de la Caisse de Crise une indemnité de 250 francs par semaine (environ 177 fr. français).

Or, nous l'avons dit souvent, cette caisse de crise est alimentée dans les périodes de travail par les cotisations patronales et ouvrières.

Chaque semaine l'ouvrier verse une cotisation de 5 fr. à la Caisse de Crise. Le patron verse 5 fr. par semaine et par ouvrier.

De sorte que les ouvriers n'ont plus à supporter les sacrifices trop lourds qu'ont à subir les ouvriers français. Les patrons en supportent aussi leur part. Et c'est de simple justice.

La constitution de cette caisse donne en outre à l'industrie diamantaire belge une grande liberté de manœuvre. Sans elle il est probable que la fermeture des ateliers n'aurait pu être réalisée aussi rapidement.

Pourquoi ce qui est possible en Belgique serait-il impossible en France ?

Il ne faut, pour réaliser cela, qu'un peu d'entente et de hardiesse chez nos patrons. Il faut qu'ils abandonnent résolument cette mentalité qui fait que toute initiative est jugée mauvaise si elle est d'inspiration ouvrière, cette mentalité qui fait, par exemple, que nos patrons refusent de reconnaître le principe des vacances payées, alors qu'ils font l'effort financier nécessaire et que la reconnaissance de ce principe ne leur coûterait pas un sou.

Nous leur posons donc aujourd'hui nettement et publiquement la question.

A la lumière des événements actuels qui en démontrent la nécessité, les patrons diamantaires français sont-ils prêts à créer avec l'organisation ouvrière une Caisse analogue à la Caisse de Crise belge ?

Nous croyons quant à nous que c'est une nécessité.

Nous prions les patrons de considérer que la situation actuelle des ouvriers diamantaires français n'est pas de nature à engager ces ouvriers à demeurer dans un métier comportant tant d'aléas.

Et s'ils ne font rien, ne serons-nous pas en droit de leur dire lorsqu'ils reprendront leur antienne « L'industrie diamantaire belge se développe tandis que la nôtre se meurt » :

Qu'avez-vous fait pour la sauver ?  
E. PONARD.

*P. S. — Au moment de boucler le journal, nous recevons, en réponse à notre demande, une lettre de M. Emile Dalloz, président de la Chambre syndicale patronale, nous informant que notre proposition quant au prix de la place est rejetée et que les ouvriers, bien que ne travaillant 24 heures, devront payer 4 jours de place.*

*La place nous manque pour commenter cette réponse comme il conviendrait. Nous ferons simplement la triste constatation que ce que avons écrit dans notre article se trouve confirmé et que c'est bien regrettable.*

*Cette question est fort peu importante en elle-même ; il ne s'agit en somme que de quelques francs par mois. Mais elle prouve dans quel esprit est examinée par la Chambre syndicale toute proposition de l'organisation ouvrière.*

*Nous allons insister sur cette question. En attendant, nous proposons à chacun des membres des familles diamantaires (enfants de huit ans compris) ce problème :*

*Un prix de place de X francs a été fixé pour 48 heures de travail.*

*Combien doit-on payer pour 24 heures ?*

E. P.

### STATISTIQUE des Syndiqués, des Ouvriers occupés et des Chômeurs

ANVERS	Syndiqués	Chômeurs
Du 11 au 10 Novembre ...	14.840	751
Du 18 au 24 — ...	14.842	1.897
Du 25 au 31 — ...	...	
Du 1 <sup>er</sup> au 7 Décembre ...	...	

A partir du 8 décembre, fermeture de tous les ateliers.

\*\*

AMSTERDAM	Ouvriers occupés	Chômeurs
Du 18 au 24 Novembre ....	4.257	1.608
Du 25 au 31 — ....	3.826	2.040
Du 1 <sup>er</sup> au 7 Décembre ....	3.491	2.378
Du 8 au 14 — ....	2.975	2.869

NOTA. — Les ouvriers occupés ne travaillent que 3 jours par semaine.

### A Paris

#### La Fête annuelle du Rayon de Soleil

La fête annuelle de bienfaisance organisée au profit de l'œuvre du *Rayon de Soleil*, le samedi 9 novembre dernier, à l'hôtel du Grand Orient, a été des plus brillantes et des mieux réussies.

Le mérite en revient en grande partie à notre dévoué camarade M. Ballon et à ses amis, Alexandre Le Bon, secrétaire, Mlle Louise Reynolds, et MM. Brely et Aaron de la commission des fêtes. Ils n'avaient rien négligé pour assurer à la soirée, son caractère artistique, et au bal qui suivit, un tel entraînement que danseuses et danseurs se séparèrent à regret, après une nuit pleine de gaieté.

Avant 20 heures, la grande salle des fêtes était comble y compris les couloirs. Au coup de baguette de M. le professeur Mayan, la symphonie du Ve arrondissement se révélait en pleine maîtrise. Les applaudissements ne furent pas ménagés, durant la soirée aux cinquante exécutants et à leur chef d'orchestre. Ils s'adressaient aussi au Président-Fondateur de la symphonie, M. Blanchet.

La place nous est limitée dans ce journal ; ainsi nous ne pouvons vous dire des artistes ce qui conviendrait à chacun.

Pour son début sur scène M. Cadiot nous interprétait d'une voix chaude « Les Cloches de Corneville » et « les Mousquetaires au Couvent ». Nous voyons en lui un futur artiste.

Mlle Nadine dans « Simple Cantilène » et « le Chant Indien de Rose Marie » est ravissante et charme l'auditoire.

Notre fantaisiste ami Pierrel remporte un vif succès c'est un nouveau Chevalier qui se présente plein d'entrain et d'originalité.

M. Viovy se montre un violoniste accompli, beaucoup de technique, une grande souplesse de jeu dans « Czardas de Monti » et la « Sérenade à Jan Kubelik » de Franz Drdla.

M. Yvel, tyrolien, fut comme l'année précédente salué d'applaudissements.

C'est un grand plaisir d'entendre M. Clément des grands concerts. De sa belle voix étendue et souple il chante la « Sérenade de Schubert » ainsi que la « Berceuse à Pierrot » qui semblent avoir été écrites pour lui.

Nous citerons cependant tout particulièrement Mme Gaby Pratt de l'Opéra de Nice qui s'était fait applaudir dans le grand air de « Carmen » et qui voulut bien se faire entendre à nouveau dans « Mme Butterfly » en remplacement de Mme Menant retenue au chevet de son mari durement éprouvé par la maladie. Mme Menant a toujours été dévouée à l'œuvre du *Rayon du Soleil*.

Notons aussi que le petit Dangis étant souffrant, s'était fait remplacer par son excellent camarade Theuret humoriste très goûté, dont le succès a été grand.

Il nous faut enfin noter l'ovation dont fut l'objet M. Meyer à la voix chaude et bien conduite. M. Meyer est un grand artiste.

Entre les deux parties de concert M. Maurice Flament, chef de la propagande à l'Office d'hygiène sociale de la Seine a, en termes élogieux, remercié l'assistance de son empressement à répondre à l'appel des administrateurs du *Rayon de Soleil* et précisé le caractère humanitaire de l'Œuvre. Au nom de tous il a remercié les artistes pour leur généreux concours.

Les excellents accompagnateurs Mlle Finet et M. Alfred Paris ont aussi contribué au

succès de la partie artistique. Elle fut close par la pièce si spirituelle de Pierre Veber « la Ménagère apprivoisée » il vous suffira de savoir que c'est en faisant des mots croisés que vous acquerrerez, cher ami lecteur, la patience nécessaire pour supporter les sautes d'humeur de Madame votre épouse, si toutefois celle-ci n'est pas toujours d'un caractère aimable et prévenant, ce qui m'étonnerait.

Mlle René Mouraret (Dora) est si gentille que nous lui pardonnerons volontiers d'avoir été maussade avec son mari ; M. Laurain (Chival) tient le rôle du mari, avec son brio accoutumé, il sait être sarcastique et tendre, parfois même perce une pointe d'émotion. M. Chouzat (Dabon) est l'ami encombrant et tapeur. Dans le rôle épisodique de la bonne, Mme Laurain (Marie) souleva une tempête de rire, son accent et sa dégaine inimitables mirent la salle en joie.

Peu après le « Pingouin s'Jazz » s'installait sur la scène et entraînait les couples dans la succession des danses modernes ; il dut cependant, par deux fois céder la place à l'accordéoniste-virtuose de l'Empire, M. Thiebat, que les danseurs acclamèrent.

Et toute cette joie, toute cette gaieté resteront d'autant plus durables dans le souvenir de ceux qui y participèrent, qu'elles se traduiront en un ensemble de mesures préservatrices de la maladie pour les familles des diamantaires, en une atténuation de souffrance souvent même par la guérison de nos camarades atteints par la tuberculose.

YLIETTE.

Je remercie M. Flament, chef de la propagande de l'O. H. S. pour son allocution très substantielle et pour avoir été l'interprète de mes plus vifs remerciements aux artistes, chanteurs et chanteuses à la symphonie du Ve Arr. à son Président, à son chef d'orchestre à la commission du *Rayon de Soleil* ; à tous va ma reconnaissance pour le gracieux concours et l'aide que vous m'avez prêtés.

A tous merci.

M. BALLON.

### Valeurs Diamantières et Marché des Diamants

En regard au calme des affaires, les valeurs de diamants se maintiennent bien. Elles terminent même en reprise appréciable : De Beers a 1235 le 31 décembre contre 1155 le 30 novembre ; Jagersfontein a 250 contre 245.

L'année se termine dans le calme le plus complet. Cependant la confiance prévaut et on conserve l'espérance d'une reprise fin janvier.

### NOS MORTS

Nous avons le regret d'annoncer le décès de notre camarade :

Charles RUTY

du Syndicat de Saint-Claude  
décédé à Foncine-le-Bas, dans sa 53<sup>e</sup> année.

A sa famille si cruellement éprouvée, l'organisation adresse ses biens sincères condoléances.

## Dans les Centres

### FRANCE

**Saint-Claude et ses Sections.** — Le chômage partiel continue à sévir. Dans l'article de tête, nous avons dit ce qu'était la situation en général. Voici quelques détails complémentaires : toutes les maisons appartenant à la Chambre patronale ne travaillent que 24 heures par semaine. Parmi celles-ci, il en est quelques-unes qui n'ont plus de travail et leurs ouvriers chôment ou ont trouvé à s'employer ailleurs.

Dans les maisons non syndiquées le travail a été réduit plus ou moins, mais parfois dans des proportions très grandes : par exemple, chez Magrin et Cie on a travaillé 6 heures la semaine de Noël. L'atelier Jaillot a été fermé complètement une dizaine de jours et travaille à temps réduit. L'atelier Benoit-Besson a aussi été fermé. A Molinges, M. Léon Bouvard a fermé son atelier et a fait couper le courant.

A la coopérative *Le Diamant*, les débruteurs sont en chômage depuis une quinzaine de jours et le chômage s'installe peu à peu chez les polisseurs à mesure que se finissent les pierres en mains. La Caisse de chômage de la Coopérative a commencé à fonctionner et sert à chaque chômeur une allocation de douze francs par jour.

D'une façon générale, l'horaire de travail dé 24 heures semble respecté dans les ateliers de la Chambre syndicale, même dans les sections et par les ouvriers indépendants.

Nous insistons sur la nécessité que cette décision soit respectée par tous les ouvriers intéressés. Il ne serait pas juste que dans une même maison les ouvriers de l'usine soient contraints de faire 24 heures, tandis que d'autres travaillent hors de l'usine, travailleront suivant leur bon plaisir. Nous renouvelons les termes de notre récente circulaire et nous prions les camarades de nous signaler les infractions qu'ils pourraient constater.

Au début du mois a eu lieu la remise des diplômes des apprentis ayant obtenu leur certificat d'aptitude professionnelle.

Continuant à donner la preuve de l'intérêt que nous portons à un apprentissage méthodique, notre syndicat a remis une récompense à chacun des lauréats. Voici le nom des apprentis ayant obtenu leur certificat d'aptitude professionnelle :

Lançon Paul, Prost-Dame Gaston, Lorge Suzanne, Carron Charlotte, Genolin Marie-Louise, Monneret Robert, David Raymond, Lavenne Charlotte.

**Cotisations.** — Les camarades n'ayant travaillé que 24 heures depuis le début de décembre paieront demi cotisation.

Ceux qui ont fait 24 heures depuis le 16 décembre paieront la cotisation de 3 semaines, c'est-à-dire 11 francs.

Les collecteurs des sections qui, déjà, ont reçu leurs bordereaux sont priés d'en prendre bonne note.

**Lyon** — Jusqu'à ces derniers jours, les ouvriers ont été occupés normalement, mais la maison Arbez a été fermée pendant la dernière semaine de l'année.

**Thoiry.** — Depuis le 10 décembre, le personnel de la Coopérative est en chômage complet. Dans les maisons patronales on con-

tinue à travailler, mais il est question que M. Masson ferme en janvier.

Une réunion générale du syndicat aura lieu le 18 janvier. Le Permanent sera présent.

**Felletin.** — Les ouvriers n'ont travaillé que 15 jours en novembre et à peu près autant en décembre. Les bruts sont en outre de mauvaise qualité.

**Nemours.** — Aux dernières nouvelles que nous avons reçues, la situation était encore à peu près normale, mais il est possible et même probable qu'elle a dû se modififier durant la dernière partie du mois.

**Tannings.** — Jusqu'à présent, les quelques ouvriers de notre centre n'ont pas encore chômé, mais il est possible que ce fait se produise bientôt, vu le calme de la situation.

**Paris.** — La situation est toujours calme sur la place. A la suite de l'augmentation de l'indice, l'indemnité hebdomadaire de vie chère a été légèrement augmentée.

A la suite des bruits tendancieux circulant sur la place à la suite de la réduction des heures de travail, la circulaire suivante a été adressée à tous les ateliers :

#### Camarades,

Devant les événements de l'heure présente, il est de notre devoir de vous mettre au courant de la position de votre Syndicat dans les différentes conversations avec le Syndicat patronal.

Le 25 novembre, le Syndicat patronal décide : « Les membres du Syndicat, faisant preuve de loyauté, décide de laisser toute liberté à chaque membre, à partir du 26 novembre, pour la diminution des heures de travail ou pour la fermeture de l'atelier.

« Les ouvriers ne faisant pas leur semaine complète dans un atelier, pourront être embauchés par un échange de lettres, à la condition que ces ouvriers puissent faire la semaine complète de 48 heures.

« Mais à la reprise du travail dans un atelier ayant fermé par manque de travail, les ouvriers de cet atelier ne pourront être retenus par leur nouveau patron. »

Le 2 décembre, à la réunion paritaire, la délégation ouvrière propose, devant le chômage, ce qui suit : « Unification des heures de travail dans les maisons où une partie des ouvriers ont été mis à pied, pour les autres maisons, liberté de travail. »

*Commission paritaire du 5 décembre, 15 heures : Proposition patronale : 32 heures par semaine pour tous.*

A cette proposition, la délégation ouvrière n'a pas cru devoir donner son avis, attendu qu'elle n'était pas mandatée ; nous devions revenir le soir chercher le résultat de l'assemblée générale des patrons.

Vers 19 heures, la Commission paritaire se réunit à nouveau et le Syndicat patronal nous communique la décision suivante :

« Les membres du Syndicat patronal s'engagent, du 7 au 31 décembre, à faire faire la semaine de 32 heures de travail, du lundi matin au jeudi soir, aussi bien pour les ouvriers que pour les apprentis, et à reprendre les ouvriers qui ont été mis à pied en application de la décision du 25 novembre, cette décision ne sera valable que si la Chambre syndicale ouvrière s'engage de son côté à la faire respecter par tous ses membres. »

D'autre part, le 20 décembre, la Commission paritaire se réunira pour examiner la situation.

Le 6 décembre, réunion du Conseil ouvrier : après une longue discussion, le Conseil décide de ne pas adhérer à la proposition patronale ; demande que sa première proposition soit discutée ou qu'un accord puisse se faire sur la réglementation du travail sur la place de Paris, à 40 heures.

Le Conseil syndical vous demande de ne pas faire attention au nouvelles qui circulent dans certains ateliers où des gens ont intérêt à déguiser la vérité — aucun accord n'étant intervenu.

*Le Conseil syndical,*

*La délégation paritaire.*

## Aux camarades chômeurs des Syndicats de St-Claude, de Taninges et de Thoiry

Cet avis s'adresse spécialement aux camarades des syndicats désignés ci-dessus qui tous trois, appartiennent depuis sa fondation à la caisse de chômage créée par la Fédération de la Bijouterie Confédérée de Lyon.

Cette caisse à laquelle nous cotisons depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1929 va sortir du stage de formation et commencer à allouer des secours à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1930.

Elle débute en un mauvais moment puisque elle va avoir immédiatement à faire face à un chômage assez prononcé dans l'industrie diamantaire.

Pourra-t-elle servir les secours normalement prévus à l'article 15 ?

Ses administrateurs seront-ils obligés de faire jouer la réserve exprimée à l'article 24 ?

Nous ne savons.

En tous cas nous prions les camarades chômeurs complets, appartenant à l'un des trois syndicats indiqués ci-dessus, de se faire inscrire immédiatement auprès du secrétaire de leur propre syndicat.

Nous donnons ci-dessous le texte des articles des statuts de la Caisse de Chômage susceptibles d'intéresser les camarades chômeurs.

**ARTICLE 15.** — Tout chômeur appartenant à la Caisse depuis un an au moins, après un versement régulier de douze cotisations mensuelles, pourra recevoir une indemnité de 6 fr. par jour, y compris les dimanches, à partir du quatrième jour de chômage pour les syndicats versant la cotisation mensuelle de un franc.

(Nos trois syndicats ont adopté la cotisation de un franc.)

**ARTICLE 16.** — L'indemnité sera payée pendant quatre semaines consécutives.

**ARTICLE 17.** — Cette indemnité sera renouvelée trois mois après seulement et dans les mêmes conditions, sans que le maximum pour une année puisse dépasser huit semaines ou 56 journées.

**ARTICLE 18.** — Le fédéré ne pourra toucher l'indemnité s'il a plus de trois mois de retard dans ses cotisations. Il ne pourra toucher l'indemnité qu'un mois après s'être mis en règle.

**ARTICLE 19.** — L'indemnité de chômage est payable à partir du 4<sup>e</sup> jour de chômage. Un chômage de trois jours ne donne droit à aucune indemnité. Dans le premier cas l'indemnité est comptée à partir du premier jour.

**ARTICLE 24.** — *Garantie de l'indemnité.* — Afin que la Caisse fédérale de chômage puisse toujours remplir ses obligations envers les chômeurs, l'encaisse ne pourra descendre au-dessous de 10.000 fr. Dans ce cas le Conseil pourra prendre des mesures spéciales afin de faire face aux engagements relatifs au paiement des indemnités.

## COMPTÉ-RENDU DES SÉANCES

DU

**VII<sup>e</sup> Congrès de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires**

Tenu à STUTTGART (Allemagne), dans l'immeuble "Schonblick" (am Weissenhof)  
du 8 au 11 JUILLET 1929, sous la présidence de Henri POLAK

(Suite)

**Séance du 9 Juillet (suite)**

Les patrons veulent que nous reconnaissions l'organisation chrétienne, comptant 60 membres. La nôtre à un effectif de 3.000. Et c'est l'enjeu de la lutte ! La situation est tout à fait la même pour les diamantaires, et c'est la raison pour laquelle dans les rapports j'ajoute toujours leur effectif syndical (100) au nombre des non-organisés, de ceux donc qui nous entrent toujours le chemin. (La contribution chrétienne est aussi bien moindre que la nôtre). Les idées sur ces organisations sont tellement acceptées par tout le monde, que jamais personne n'a protesté contre ma manière de voir. J'aimerais aussi que la situation puisse être tirée au clair pour l'A. U. D.

*Voët (A. N. D. B., Pays-Bas).* — Je ne peux passer sous silence les paroles prononcées par le délégué américain. Il traita de l'égalisation des salaires, par le haut ou par le bas, et il donna comme son avis, que l'égalisation a eu lieu. Selon lui, l'égalisation s'est faite depuis le Congrès de Paris, et il y ajouta : aux frais d'Amsterdam.

Je dois lui demander : d'où tenez-vous cela ? Est-ce que vous pourriez dire au juste ce qui s'est passé ? Est-ce qu'il est mieux placé que nous autres, qu'il vienne nous régaler de ses déclarations, lui qui, un beau matin, s'est amené ici pour une heure ! Nous qui devrions pouvoir disposer des éléments nécessaires à une comparaison fructueuse, ne saurions fournir des affirmations là-dessus. Les symptômes généraux nous avertissent que ce n'est point le cas ! Si l'on n'eut pas eu à enregistrer un changement dans la mode, si les fantaisies n'avaient pas pris les devants, nous aurions à faire, chez nous, à une crise inconnue jusqu'ici. Je peux vous certifier que les buguettes et autres fantaisies ont changé de fond en comble l'aspect journalier de notre industrie. Des patrons bien situés ont métamorphosé tout leur personnel : tous sont devenus pelisseurs de fantaisies. Comment Meyer peut-il, en une petite heure, en ayant à sa disposition quelques chiffres, arrêter sa conclusion, et dire que les salaires ont atteint un même niveau ? Mais les fantaisies jettent le désarroi dans le cas des débruteurs ! Les débruteurs ont déjà la vie difficile, grâce à la concurrence étrangère, mais voici que les événements leur deviennent catastrophiques ! Et pour les brillants, les affaires ne marchent pas non plus ; absolument pas.

Je me bornerai à ces généralités. Mais je veux revenir sur les paroles de Parsser. Il dit que Rabbie l'a touché au vif, mais je dois dire que l'argumentation de Rabbie est tout à fait logique. Je ne veux irriter personne. Et il ne faut pas se dire des choses désagréables sans nécessité manifeste, mais j'aime à croire aussi que nous ne nous sommes pas réunis afin de nous taire sur les choses désagréables ! Ce que Rabbie a dit, cela nous parla

au cœur. Et je ne conçois pas pourquoi cette affaire ne devrait plus être discutée dorénavant, uniquement parce qu'elle a figuré à l'ordre du jour de quelques Congrès.

Parsser n'est pas mis en cause personnellement. Il le sait. Nous discutons la question en tant qu'ouvriers, purement et simplement.

Qu'on en soit convaincu : les délégués représentant certaines organisations ne siégeraient pas ici si leurs organisations ne disposaient pas de notre confiance, si leurs consciences étaient maculées. Car, le fait qu'ils marchent de commun accord avec nous, constitue justement la raison de leur présence.

Mais leur existence est d'une influence néfaste sur les organisations analogues belges et autres, en tant qu'exemple, bien qu'elles suivent une même ligne de conduite que nous autres. Précisément leur course aux avantages fictifs sème le mal. Parsser a beau dire que son organisation puise sa raison d'être dans des arguments d'ordre religieux. Mais j'ose prétendre que les intérêts religieux juifs sont aussi bien sauvegardés chez nous que chez lui, qui ne saurait exercer quelque influence. Tous nous savons trop bien que c'est seulement le nombre qui compte, et que c'est seulement du nombre que dépend notre force. Et entendons-nous : est ce que tous les camarades juifs se rangent de votre côté ? S'il nous faut peser l'assiduité dans la défense des intérêts juifs au moyen des membres organisés chez vous et chez nous, alors nous devons constater que nous avons dans nos rangs, dix fois, voir vingt fois plus de juifs, orthodoxes, que vous, des juifs qui manifestent le désir de rester où ils sont.

Vous chérissez une conception erronée des possibilités. Si quelque chose peut être fait en faveur des ouvriers diamantaires juifs, alors ce sont seulement les patrons juifs qui pourront la réaliser, et alors nous sommes la force élue pour faire marcher l'idée. Parfois des patrons juifs nous soumettent des arrangements bien meilleurs pour vos intérêts religieux que ceux que nous préconisons ! Et d'ailleurs, les patrons n'y regardent pas de si près. Leur Association compte 99 % de juifs ; et leur secrétaire est catholique !

*Meyer.* — Ce fut le cardinal Mazarin ou Richelieu qui dit : apportez-moi deux phrases de qui que ce soit, et je le fais pendre.

*Interruptions.* — Aucun des deux n'a prononcé ces paroles.

*Meyer.* — Qui était-ce alors ?

*Président.* — Talleyrand, je suppose.

*Meyer.* — Ma foi, je lui rends cet honneur. Cela revient au même. Ces paroles trouvent leur application ici. Il va sans dire, que je cite ce proverbe en toute amitié. J'en ai seulement besoin pour effacer l'impression qu'on aurait pu avoir conçu, me faisant passer pour quelqu'un qui ne fait que parler sans avoir

contrôler ses paroles. Voët me demande : comment savez-vous tout cela ? Vous êtes resté une heure, un beau matin. Et c'est tout !

Voët se trompe. Ce matin, il ne faisait pas beau ! Il pleuvait ! Et je ne suis pas resté une heure : mais bien une demi-heure ! Mais ne croyez pas que cela guide mes pensées. Je lis assidûment les hebdomadaires et les rapports que le secrétaire m'envoie (et je n'ai aucune difficulté à reconnaître qu'il est plus régulier dans l'envoi de ses rapports et documents, que moi !) et je me tiens un peu à la hauteur de ce qui se passe dans notre petit monde.

Voët n'aura pas entendu que que j'ai parlé d'une égalisation dans le sens descendant. Je voudrais me tenir à l'expression parue jadis dans le *Weekblad* concu ainsi : « Le couteau doit y entrer plus profondément », n'est-ce pas, président ? que j'ai bien retenue la phrase ?

*Président.* — Vous passez maître dans le domaine de la mémoire, surtout quand il s'agit de citer ce que j'ai dit ou écrit.

*Meyer.* — Je ne fais pas cette observation pour rouvrir la discussion sur les questions de salaires. J'étais trop content que nous avions fêté à Paris, le Jour du Grand Pardon. Mais je voulais seulement vous démontrer que je suis de près ce qui passe en Europe. Je suis certain que les belges ne sauraient pas nous dire non plus si leurs salaires ont augmenté ou non, après tous ces aléas, en comparaison avec l'autre période. Je me demande bien : que de points doit-elle encore perdre l'industrie amstelodanoise pour regagner la partie de l'industrie qu'elle a perdu ? On ne gagne ou ne perd pas une industrie en observant seulement les taux des salaires. Les florins ou les dollars ne m'impressionnent nullement. Je vise seulement le pouvoir d'achat des salaires. Alors, je vous demande aussi : quel salaire doit-on toucher le samedi afin de pouvoir épargner quelques deniers ? Car, ayant connu une période de travail de sept ans sans interruption, cela ne me prouve pas encore que vos salaires soient bons. Les hommes disposent-ils d'une réserve suffisante pour tenir tête à une crise ? C'est votre réponse sur cette question seule qui m'ouvrira la possibilité de pouvoir juger.

Pendant la demi-heure que j'ai passé chez vous, j'ai pu constater que vos salaires ont dégringolé ces dernières années. Et quand je traite de ces questions, je ne perd jamais de vue que le produit que nous travaillons en est un de caractère international. On ne saurait le comparer à un bâtiment construit par des maçons, pour lesquels comptent en premier lieu les circonstances locales. Le capital est un élément tout à fait comme l'eau et se soumettant aux mêmes lois que cette dernière, il cherche instinctivement le niveau le plus bas. Là où est le niveau est le plus bas, le capital se faufilera, et il ne se préoccupera point

des nationalités. Donc, quand je parlais de l'égalisation, je tiens cet exemple devant les yeux, étant donné qu'ordinairement ce phénomène ne manque pas de se présenter.

Puis d'autres éléments qui m'autorisent à avoir mon opinion sur les salaires européens, je les tiens de l'expérience de plusieurs de nos industriels qui laissent travailler aussi en Europe, et qui connaissaient donc précisément ces salaires. Il y a dix ans les taux amstellodamois dépassaient, et de beaucoup, les taux anversois; et à présent, ils se contrebalancent. Cela veux donc dire aussi que les salaires amstellodamois ont diminué, mais en cela je n'ai nullement l'intention d'offenser qui que ce soit. Je vous dis tout cela pour vous démontrer qu'il est erronné de conclure que je ne suis pas à la hauteur.

*Voët.* — Mais nous ne le savons pas au juste nous-mêmes !

*Meyer.* — Précisément : c'est ce que je viens de dire ! Les salaires se contrebalancent mieux qu'avant ; je ne dis pas que c'est l'effet produit par une hausse anversoise, puisque je l'ignore. Les anversois ne seront pas à même de le dire non plus. Ils ne savent pas ! S'ils ont su se rapprocher, c'est que depuis la guerre...

*Interruption.* — Ah, voilà. Maintenant vous parlez de « la guerre » ! ...

*Meyer.* — Si vous n'avez pas compris cela, c'est que mes paroles n'eurent pas le sens que je voulais leur donner. Alors le malentendu est dissipé.

*Président.* — La parole est au secrétaire pour sa réplique.

*Le secrétaire.* — Meyer a attiré l'attention sur les difficultés que nos ouvriers pourront rencontrer en se rendant en Amérique. Je répète ce que je disais : nous faisons tout ce qui est possible pour les retenir. C'est moi qui délivre les certificats pour l'Amérique, et avant que de les remettre aux demandeurs, je leur dépeins les difficultés qu'ils connaîtront. Si ces hommes veulent aller coûte que coûte, la mention citée est inscrite sur le certificat. Aucun reproche ne saurait nous être fait.

Rabbie a cru nécessaire de revenir sur ses pas, et il dit maintenant que j'ai passé sous silence plusieurs de ses observations. Je n'ai pas louvoyé, mais j'ai intentionnellement laissé là plusieurs affaires parce que je ne voyais aucune utilité à la reprise de cette discussion. Rabbie précisa son observation au sujet du compte-rendu de la séance de Wiesbaden, et il se référa à la note écrite par Voët, accompagnant ce compte-rendu ; Voët remplaçant le Président en congé, n'a pu savoir que ce compte-rendu avait bien été envoyé au Rédacteur ! Le Président ayant protesté que certaines informations se rapportant aux divers centres ne parurent pas le même jour dans les deux hebdomadaires, j'ai répondu il y a longtemps que l'on prendrait soin que ces choses ne se renouvellent plus, mais cela n'avait rien à voir avec le compte-rendu de Wiesbaden. Tous les comptes-rendus sont communiqués au Président.

Rabbie a discuté la façon avec laquelle la Belgique a cru prendre à cœur la recommandation parisienne se rapportant à l'égalisation des salaires de telle manière que je me sens obligé d'y consacrer deux minutes, bien que je n'aie pas voulu en parler dans ma réplique.

A Paris, nous avons reconnu la recomman-

dation, et nous en avons accepté la conséquence. Dans la période passée nous avons fait le possible, et celui qui fait le possible ne saurait être rendu responsable quand il n'a pas atteint complètement le but proposé. D'ailleurs, je ne comprends pas bien ce que Rabbie veut dire. Nous-mêmes, nous ne savons pas au juste où nous en sommes avec les augmentations conquises. Cela n'est pas étonnant. Après tous les événements financiers et économiques énormes que nous avons connu en Belgique, il n'est pas facile de trouver un critérium simple et de juger l'avant et l'après. Mais n'avons-nous pas démontré par des faits que nous avons fait le possible, voir l'impossible. A partir du Congrès de Paris notre industrie a traversé une série de complications dans des situations serrées et, au milieu de ces événements, l'organisation belge n'a pas manqué à son devoir. On s'est mis en grève et à la fin ce fut le lock-out provoqué par notre action inlassable et forte auprès des patrons. M'est avis qu'en faisant passer la revue de tous ces événements, il doit être clair que nous avons tenté l'impossible, car, du moment qu'on en arrive au lock-out, on peut bien dire qu'on a brûlé les points extrêmes : alors l'arc tendu est brisé, et en envisageant cela, Rabbie ne saurait tenir debout la critique formulée. D'abord, nous nous sommes jetés sur la base-or, et nous la tenions presque. Au dernier moment, les patrons mangèrent leur parole.

Alors, nous avons immédiatement recherché d'autres moyens pouvant réaliser notre programme, tout comme chaque organisme de combat ayant quelques notions de la tactique, est sensé de le faire. Nous avons trouvé ce moyen en suivant les fluctuations de la cherté de la vie. Mais on doit aussi comprendre que les industries dans lesquelles on gagne des salaires suffisant à peine à subvenir aux premiers besoins, travailleront dans des circonstances bien plus paisibles que la nôtre, et que les augmentations y seront plus facilement conquises. Etant donné qu'on pouvait combattre la vie chère avec nos salaires, il va de soi que nous avions devant nous plus de difficultés aussi. En nous fiant à la conception de Meyer, qui juge la qualité des salaires selon leur pouvoir d'achat, il faut bien dire que les salaires dans l'industrie diamantaire belge sont magnifiques. C'est un fait incontestable : l'ouvrier pouvant vivre le plus à son aise en Belgique, c'est l'ouvrier diamantaire. Et n'est-ce pas un axiome qu'il est plus difficile d'obtenir des améliorations, du moment que le salaire dépasse le niveau normal des taux des salaires ? Quand on veut comparer les situations et les actes des organisations, alors on ne doit pas se contenter de le faire avec des données superficielles, mais bien avec des données touchant le cœur de la question ; alors on doit aussi tâcher de se faire une idée des circonstances dans lesquelles ces organisations travaillent. Si l'on fait cela, on reconnaîtra ouvertement que nous avons pleinement reconnu le vœu émis à Paris et que nous avons tâché dans la mesure du possible, d'atteindre le but qui nous était tracé. Je crois que ces paroles ne nécessiteront plus de commentaires, quant à leur clarté. Nous pourrions encore y ajouter que les salaires se sont augmentés plus que les indications officielles ne le font croire. Cela pourrait être démontré chiffres en mains. Dans le domaine des possibilités, nous avons fait plus que notre devoir ; et je ne dois rien reprendre au libellé dont j'ai fait usage dans mon rapport.

La question des organisations confessionnelles prend une place très notable et pas du tout agréable dans cette histoire d'égalisation.

On parle souvent d'« organisations chrétiennes », et pour la formation des conceptions lucides, il est nécessaire qu'on prenne note que chez nous le terme « chrétien » est exclusivement synonyme de « catholique-papiste ». Nous constatons journalièrement que les catholiques abusent du terme « chrétien » pour semer la confusion parmi les gens.

Par exemple, M. Frie ne manque jamais de parler d'une collaboration qui existerait en Hollande entre son organisation (catholique) et l'A.N.D.B. quand il nous vient de la Hollande, là où il devrait être question d'une organisation chrétienne-protestante ! Et que Parsser ne se figure pas que nous en sommes quitte avec un speech en Belgique !

Lors du Congrès de Paris, on a souligné les difficultés que nous connaissons de par l'existence de ces différentes organisations aux Pays-Bas, et de par leur affiliation à l'A.U.D. Alors, on nous a objecté que des situations existantes ne pouvaient être modifiées, mais en même temps on a fait siens le vœu que nous avions exprimé. On examinerait si des modifications ne pourraient pas être apportées à la situation, convenant aussi que les difficultés que nous rencontrons retomberont à la fin sur ces petites organisations, et puisque les dirigeants de ces syndicats ont le devoir de mettre au-dessus de toutes leurs préoccupations le salut de tous les ouvriers diamantaires et, par conséquent, de leurs affiliés. Si nous donnons carte blanche aux petites organisations, alors nous manquons à notre propre devoir. Mais les petites organisations devraient comprendre leur rôle, et voilà pourquoi le vœu fut exprimé à Paris, qu'elles examinent la possibilité de fusionner avec l'A.N.D.B. ; et il est regrettable qu'elles ne l'aient pas compris. Si elles avaient accédé à notre demande, elles auraient épargné beaucoup de difficultés ces derniers jours, difficultés que nous pourrons facilement relever. Tout ce qui se nomme chrétien en Belgique, en matière de syndicalisme, peut être traité comme symbole de supplantage en fait de durée du travail, salaires, etc... Ces syndicats se contentent d'être les jouets de la réaction, et ils veulent bien nous contre-carrer. Ils nous chipent des points de notre programme et proclament partout que ce sont eux qui font le travail ; ils disent à leurs affiliés que toutes les améliorations ont été obtenues grâce à leur activité, et il est très facile de tromper ainsi les ouvriers chrétiens, puisqu'on ne peut pas les atteindre, ou bien difficilement, et puisque le clergé leur défend de lire nos publications. Les patrons chrétiens ne disent-ils pas que ce sont eux qui paient la semaine de vacances, et si quelques ouvriers en pleine campagne ne touchent pas cette rémunération, alors ces patrons disent que la faute en revient à l'A.D.B. et à la concurrence étrangère, ou bien ils disent que les patrons ne paient pas la semaine des vacances sous l'influence de l'A.D.B.

Je me demande pourquoi les petites organisations ne fusionnent pas avec l'A.N.D.B.? Elles donnent lieu à une confusion néfaste, et elles nous entraînent le chemin. Tous les soi-disant chrétiens font appel à leur exemple.

*Parsser.* — Mais je ne soutiens pas le contraire en faveur des organisations en Belgique ! Mais nous ne sommes pas mis en cause.

*Le Secrétaire.* — Ces situations fournissent les arguments aux échappatoires équivoques. Et quelle est la réalité dans l'A. U. D.? Si les membres de Betsalel ou de l'organisation chrétienne hollandaise franchissent la frontière, ils s'affilient immédiatement à l'A. D. B. — ils ne veulent pas entendre parler d'une autre organisation — et ils se présentent donc, munis d'un certificat délivré par l'A. N. D. B. De cela il faut déduire que l'A. D. B. est plus « Kocher » pour les ouvriers juifs que l'A. N. D. B., plus chrétienne que l'A. N. D. B., pour les adhérents de l'organisation « Saint Edouard ». Et il est vrai que tous nos membres sont à l'abri de toutes agacerie religieuse. Nous respectons toutes les religions, et nous pouvons déclarer de nous-mêmes que nous ne sommes point des antisémites. Nous n'aimons pas cette politaille étroite ; et nous ne nous occupons que de nos propres affaires. Les chrétiens n'ont rien à craindre de nous autres, du moment qu'ils ne dressent pas d'obstacles sous la forme de quelque argument religieux. Pour toutes ces raisons je renouvelle donc ma demande aux petites organisations : je leur demande de ne plus être la cause que la discorde existante fasse le jeu du supplantage et de la force de la réaction. Vous ne voudrez pas être la cause de la croissance de ces petites organisations, qui nous, c'est-à-dire qui vous vendent, qui vous trahissent. Il est vrai : vous existez et vous n'avez jamais rien entrepris contre nous ; l'A. N. D. B. ne se plaint pas de vous, mais nous comptons quand même sur votre esprit de solidarité, sur vos intentions collégiales, sur votre perspicacité, afin que vous ne nous empêchez pas de sauvegarder les intérêts de nos membres, les ouvriers diamantaires, parmi lesquels nous comptons aussi les vôtres. Les intérêts de vos propres membres exigent que vous voyiez clair et que vous donnez la suite qu'elles méritent à ces idées.

*Président.* — Je vais encore dire quelques mots au sujet de ce qui se discute ici.

Parsser a posé la question de savoir s'il ne serait pas possible de charger d'autres personnes, en dehors du secrétaire, d'entretenir le contact avec les organisations diverses. Il faut reconnaître que le secrétaire s'acquitte bien de sa tâche au sujet des relations intersyndicales. D'ailleurs au moyen des organes on peut s'en rendre compte. De par le caractère de ces choses on ne peut attendre que ces voyages aient lieu chaque semaine. Mais de temps en temps le secrétaire se déplace et je ne crois pas qu'il soit nécessaire de multiplier le nombre de ces voyages. Et que ferait-on au juste? Dans notre petit monde les événements de grande importance ne sont pas si nombreux pour qu'il soit nécessaire d'engager encore d'autres frais, et quand on fait le compte, quand calculé ce que ces déplacements coûtent d'argent, de temps et de peine, il faut reconnaître que le nécessaire a été fait. Si les intérêts étaient d'une importance telle que l'argent, le temps et la peine ne compteraient pas en comparaison, alors il faudrait bien procéder autrement. Le secrétaire a rendu visite aux différents centres, et il y a une semaine nous nous sommes encore rencontrés à St-Claude, où j'ai parlé devant les membres. Quand on aime à dire que le contact devrait être encore plus intime alors, celui qui fait l'observation doit démontrer que le contact existant ne suffit pas. Parsser ne l'a pas fait et il n'est donc pas nécessaire d'y consacrer plus de temps.

Je touche maintenant une question d'ordre plus intime, notamment à l'échange du président et du secrétaire en tant qu'orateurs devant le public des centres respectifs. Jadis cet échange a eu lieu, mais il faut reconnaître que les circonstances y étaient pour quelque chose. Entre le passé et le présent il y a une différence notable. On avait à faire à des événements rendant nécessaire et souhaitable une tactique pareille. De grandes grèves éclatèrent ; des lock-outs furent proclamés et pareils mouvements nécessitèrent naturellement une collaboration plus étroite ; tandis qu'on devait attacher certaine importance aussi à ce que les membres entendissent expliquer les mêmes choses par d'autres personnes. Il est arrivé aussi que des événements dans un centre revêtent un tel caractère que ce centre demande le conseil des dirigeants de l'organisation-sœur. Quoi qu'il en soit, toujours il y eut un motif direct. Un argument plausible fut toujours présent, et ce ne fut nullement un va et vient ordinaire entre Anvers et Amsterdam.

Ces dernières années, je le disais déjà, beaucoup de changements se sont opérés. Il n'y a plus de grands conflits industriels, et le contact personnel n'est donc plus de rigueur. Néanmoins, on peut souhaiter que ce contact soit un peu plus intime qu'il n'a été ces dernières années, sous l'influence des circonstances.

J'en viens maintenant à la discussion à laquelle prirent part Voet, Parsser et Van Berckelaer. Il faut que nous nous entendions bien.

Les hommes de science ont l'habitude de nommer chaque objet, et chaque idée par un terme invariablement admis, faisant qu'aucun malentendu ne puisse naître au sujet d'objets ou d'idées déterminés de par la rigidité de cette nomenclature ou terminologie.

(A suivre).

## Pour le "Rayon de Soleil"

### Sommes reçues au cours du mois

M. Georges Jacobs, Paris.....	100 "
M. Armand Grossiord, Bordeaux.....	18 05
M. Léon Marchandeau, Paris.....	27 95
M. Maurice Collomb, Arbois.....	5 "
Mlle Jeanne Papillon, Clairvaux.....	4 40
M. Léon Bouvard, St-Claude.....	10 "
H. J., St-Claude.....	5 "
M. A.....	60 "
Produit de la fête de Paris.....	3.567 30
Collecte Maison H. Voet, Paris.....	72 "
Stèles de la Maison Wafelman, Paris.....	50 "
Patron et personnel Maison Voitel, — ..	121 75
Yves Derrien, Paris.....	10 "
Lahaye, Paris.....	2 "
Produit de la 11 <sup>e</sup> épuration de poudre noire .....	11.671 95
Adolphe Gros, Genève.....	15 "
Personnel et patrons, Maison Mission-Léon, Paris.....	100 "
Coopérative Adamas, St-Claude.....	85 "
<b>Pourcentage sur cotisations :</b>	
Pierre Achard, St-Claude.....	8 75
Charles Perrier, Clairvaux.....	1 80
Georges Demond, St-Germain-de-Joux.....	5 50
Emile Jeannin, Nantua.....	6 75
Louis Montangero, St-Claude.....	10 95
Alfred Chappeland, Vaux.....	6 35
Total .....	15.965 50
Listes précédentes.....	19.025 30
<b>Total à ce jour (depuis le début de l'année)...</b>	<b>34.990 80</b>

Merci à tous ces généreux donateurs.

## Compte-Rendu Financier de la Fête du "RAYON DE SOLEIL"

RECETTES	
Vente de cartes d'entrée.....	4.030 »
Vente de programmes.....	193 55
Bénéfice sur vente cotillons.....	46 »
Montant des dons.....	1.739 »
<b>Total.....</b>	<b>6.008 55</b>

DÉPENSES	
Location de la salle.....	800 »
Jazz.....	500 »
Droits des pauvres.....	512 10
Droits d'auteurs.....	158 90
Droits des compositeurs.....	48 25
Bouquets et consommations des artistes	190 »
Police.....	84 »
Symphonie.....	80 »
Impression des cartes.....	68 »
<b>Total.....</b>	<b>2.441 25</b>

RÉCAPITULATION	
Total des recettes.....	6.008 55
Total des dépenses.....	2.441 25
<b>Bénéfice net.....</b>	<b>3.567 30</b>

### DÉTAIL DES DONS :

M. M. Asscher.....	300 »
Chambre Syndicale des patrons et entrepreneurs diamantaires.....	300 »
M. M. Eknayan.....	200 »
M. Mezbourian.....	200 »
Anonyme.....	100 »
M. H. Citroën.....	100 »
M. Chaumet.....	100 »
M. Pouldjian.....	80 »
M. M. H. Sevadjian et Cie.....	80 »
Monnerie.....	50 »
Janesich.....	50 »
Apik.....	40 »
Boucheron et Radius.....	40 »
Clerc, bijoutier.....	20 »
Willens.....	20 »
J. S.....	15 »
E. B.....	8 »
Van Swede.....	10 »
Marcodini G.....	10 »
L. M.....	8 »
G. H.....	8 »
<b>Total.....</b>	<b>1.739 »</b>

Le Trésorier, A. LE BON.

La Commission des fêtes du *Rayon de Soleil* certifie que les comptes présentés par le camarade A. Le Bon, trésorier, sont exacts.

L. REYNS, M. BALLON, M. BRELY,  
Membres de la Commission des Fêtes.

### Remerciements

Le Comité des Fêtes remercie la nombreuse assistance et les généreux donateurs qui ont bien voulu participer à notre fête et en assurer le succès.

A. L.

## Pour le "RAYON DE SOLEIL"

*La 11<sup>e</sup> épuration de poudre noire a produit la somme de 11.671 francs.*

*Continuez de la recueillir et envoyez-nous celle en votre possession pour nous permettre de faire un nouvel envoi.*

## AUX TRÉSORIERS

Pour le 1<sup>er</sup> trimestre 1930, la cotisation à l'*Alliance Universelle* est fixée à 1,28 par membre.

Elle est due pour tous les membres inscrits au début du trimestre.

**CAMARADES,**  
Ne jetez pas l'*"Ouvrier Diamantaire"*.  
Faites-le lire aux non-syndiqués.

Imprimerie de la Maison du Peuple. — Saint Claude

R. C. St-Claude 1.961

Le Gérant, Edmond PONARD.

TOUT ce qui concerne...  
l'Outilage pour Diamantaires

**André CURTIL**

6, Boulevard Emile-Zola  
Grand-Plan, SAINT-CLAUDE

**TRAVAIL SOIGNÉ**

Tous nos pivots de meules sont en acier  
trempé et rectifié

UNE NOUVEAUTÉ :

**Notre PINCE MÉTALLIQUE (Tenaille)**  
(Modèle déposé)

par son assise parfaite, sa douceur à la  
meule, se recommande à tous les amateurs  
de beau travail

**PLAQUETTES ACIER**, Rabotées  
assurant à la pince une assise impeccable

## MÉCANIQUE GÉNÉRALE

*Spécialité d'Outilage  
pour Diamantaires et Lapidaires*

Rôdeuses, Meules, Pilons  
Chaufferettes gaz ou essence, etc.

## TRAVAIL SOIGNÉ

**Jean DEFROUGÈRES**

Rue Gagneur (Sur les Étapes)

SAINT-CLAUDE (JURA)

En vente à la Permanence

## LA TABLE DE CLASSEMENT

qui permet de connaître sur le champ la  
série d'une quelconque partie de pierres

LA TABLE DE CLASSEMENT doit  
être entre les mains de tous les diamantaires.

*Au patron*, elle évite des calculs longs  
et fastidieux et des erreurs toujours en-  
nuyeuses.

*A l'ouvrier*, elle permet de contrôler  
sans aucune difficulté la série et, partant, le  
prix de ses pierres.

**PRIX** | A la Permanence... 5 francs  
Par la Poste..... 5 fr. 25

**Les Dops L. MARCHANDEAU**  
sont en vente à la Permanence

Essayez-les... Il ne vous en coûtera pas un sou.

## DIAMANTAIRES, LAPIDAIRES !

**LOUPES**

Exigez les loupes poinçonnées DAVIDS  
à grossissements spéciaux

**CIMENT**

Exigez le ciment hollandais gris et jaune, avec  
poinçons « DAVIDS », en plaques et en bâtons ; tient  
les pierres comme un roc.

**I. D. DAVIDS & ZONEN**

JODENBREESTRAAT 103

AMSTERDAM (Hollande)

## DIAMANTAIRES !

Pour tout ce qui concerne votre  
outillage en coquilles mécaniques,  
griffes, montage de meules,  
pilons, etc.. adressez-vous à

**M. Louis BERTHON**

Mécanicien-Ajouteur  
à AVIGNON, par SAINT-CLAUDE

De la valeur de votre outillage  
dépend votre production !..

En vente à la Permanence du Syndicat

## C. BETTONVILLE

9, Rue de la Blanchisserie

**ANVERS**

Spécialiste pour tous Outils  
concernant le métier diamantaire

## MACHINES A SCIER & A BRUTER

Scies pour Machines à scier

Dops mécaniques et Dops « Idéal »

Fil de cuivre rouge pour Dops

DÉTAIL Téléphone 582.21 GROS

## DIAMANTAIRES

Voulez-vous de la bonne poudre de  
diamant, éclats, boîts ou outils diamantaires,  
achetez chez

**Isidore STIJSEL**

Fournisseur Général pour Diamantaires  
134, Rue du Vanneau, à ANVERS

Achat de déchets de Diamants

Rapide expédition pour l'intérieur et l'extérieur

Toutes réparations dans un temps très court

Loupes incomparables, Balances, Pinces  
— et Poids métriques contrôlés par l'Etat —

Médaille à l'exposition Universelle de Gand 1913  
Diplômé à l'exposition des Bijoutiers-Joalliers  
d'Anvers 1920

A l'Exposition et au Concours du Commerce  
et de l'Industrie. Anvers 1921

Du Middenstandsbond « De Kleine Burger » 1921  
A l'Exposition industrielle  
du « Koninklijke Rubenskring » 1921-1923

Concours d'Étalages « Anvers en Avant » 1923  
Concours d'Étalages, Illumination et Décoration  
1<sup>er</sup> Prix et Grande Distinction

Recommandé par les Fédérations Internationales  
des Bijoutiers Négociants  
et Organisations Ouvrières  
Fondateur des Ecoles Professionnelles  
de l'Industrie Diamantaire

Réparations de Balances pour Diamantaires et Bijoutiers

La Maison n'a pas de Représentant ni de Succursale